

Compte rendu de la séance du lundi 04 juillet 2016

Président : GIRAUD-GUIGUES Bernard

Présents :

Monsieur Bernard ANCIAN, Madame Isabelle BAILLY CHARPY, Monsieur Jean-Marc BERNE, Madame Evelyne BERTHET, Monsieur Jean-Paul BUGNET, Madame Viviane DEL NEGRO, Madame Nathalie GERBER, Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES, Monsieur Bertrand GUYOT, Madame Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Madame Nathalie LEGER, Monsieur Frédéric LEROY, Madame Nelly MARÉCHAL, Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur André MARTINOD, Monsieur Marcel MARTINOD, Monsieur Jean-Claude MINET, Madame Pascale NIOGRET, Monsieur Richard NIOGRET, Monsieur Bernard PERRET, Madame Marie-Hélène RICAULT, Madame Catherine RIVIERE, Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Marc SENE, Madame Claudine VALLOT, Monsieur Jacques VINCENT-FALQUET, Monsieur Abel VUAILLAT

Excusés :

Monsieur Nicolas CONTY, Madame Guylaine NICOD, Monsieur Vincent OLLIER, Monsieur Jacques PUVILLAND

Absents :

Monsieur Jean-Yves MONTANGE, Madame Marie PASSARD, Monsieur Renaud TROCCON, Madame Victoire VUAILLAT, Madame Laura VUILLERMET

Représentés :

Monsieur Jean-Marie CHAIMBAULT par Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Emmanuel PHILIPPE par Madame Pascale NIOGRET, Madame Marie-Josèphe REYDELLET par Madame Catherine RIVIERE, Madame Delphine RICHARD par Monsieur Bernard PERRET
Secrétaire(s) de la séance : Marie-Claude JAVIS-VILLARD

Ordre du jour :

Début de séance 20h15

- Validation du compte rendu du dernier conseil
- Travaux au Cercle : pénalités de retard lot 9 et 10
- Election de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière (SIIF)
- Participation du Département au transport d'eau pour la ferme du Col de Richemond
- Renouvellement du bail de chasse de Grosbois
- Consultation pour la réfection du chemin des Loges (Le Petit Abergement)
- Consultation pour la réalisation des points à temps 2016
- Demandes de subvention pour les travaux de voirie 2017,
- Décision modificative n°3 au budget eau/assainissement
- Marché de réfection de la salle des fêtes de Le Grand Abergement :
 - * avenant Carrier
 - * avenant Gritti
- Délibération pour la reprise du régime indemnitaire antérieur au nom de la commune nouvelle.
- Questions diverses

Le Compte rendu du dernier conseil est validé.

Monsieur Renaud TROCCON et Madame Marie PASSARD sont arrivés pour la délibération 2016-112
Madame Nelly MARECHAL est arrivée pour la délibération 2016-113

Délibérations ajoutées :

Agenda d'accessibilité : projet Ad'ap, mise en accessibilité du Chalet des 2 sapins à Songieu (DE 2016 111)

La commune de Songieu dispose d'un établissement recevant du public non conforme au 31 décembre 2014, à savoir : Le Chalet des 2 sapins

Par conséquent, le conseil municipal valide le projet d'agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) de la commune déléguée de SONGIEU pour pouvoir effectuer en toute légalité, les travaux de mise en accessibilité de son patrimoine.

La mise en accessibilité de cet ERP sera réalisé sur une période de 3 ans.

Délibérations du conseil:

Travaux du Cercle d'Hotonnes : suppression des pénalités de retard (DE 2016 112)

Le conseil autorise la suppression des pénalités de retard normalement dues par l'entreprise SETO prévues aux articles précités du CCAP, car le retard n'est pas imputable uniquement à l'entrepreneur mais à un ensemble d'événements.

Nomination des délégués auprès du S.I.I.F. (DE 2016 113)

Représentants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière du Haut Bugey (S. I. I.F.) :

- délégués titulaires : M. Abel VUAILLAT et Mme Pascale NIOGRET
- délégués suppléants : M. Jacques VINCENT-FALQUET et Jean-Paul BUGNET

Transport d'eau ferme du Col de Richemont : reversement subvention départementale (DE 2016 114)

Monsieur le Maire explique eu Conseil Municipal que la ferme située au Col de Richemont appartenant à Monsieur Bailly est alimentée en eau par l'eau de pluie recueillie dans des citernes. Etant donné l'importance de son troupeau, ses réserves en eau sont insuffisantes. Aussi, il doit assurer le transport d'eau potable depuis le village de Sothonod jusqu'à son exploitation.

Compte tenu de l'impossibilité financière et matérielle de la commune à alimenter en eau cette ferme par le réseau communal, une aide financière est demandée chaque année par la commune au Conseil Départemental pour couvrir les frais de ce transport d'eau. La subvention est ensuite reversée à l'exploitant.

Pour ce cas particulier, le Maire propose au Conseil Municipal le versement annuel de cette subvention d'un montant de 1418€ à Monsieur Bailly au titre de la participation aux frais de transport d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal hors la présence de Madame Bailly Charpy Isabelle, **ACCEPTE** le reversement de cette subvention de 1418€ au propriétaire de la ferme du Col de Richemont au titre de la participation aux frais de transport d'eau.

PRECISE que le versement se fera annuellement et que le montant sera ajusté tous les ans en fonction du montant de la subvention attribuée par le Conseil Départemental.

Forêt du DOUBS : renouvellement du bail de chasse (DE 2016 115)

Le bail de chasse de Grosbois est reconduit pour une durée de 1 an à compter du 1er août 2016 jusqu'au 30 juin 2017 avec Monsieur BOILLON Michel.

Le montant de la location annuelle est de 1464€

Refection du sentier des Loges (DE 2016 116)

Monsieur le Maire rappelle l'urgence d'entretenir le chemin dit "Sentier des Loges" sur la section située entre les parcelles 292E197 et 292E202 du fait du passage de la conduite d'adduction d'eau potable communale sous ce chemin.

L'entretien de ce chemin consisterait en la création d'un fossé, le curage du fossé existant, la pose d'un système de renvoi d'eau et la réhabilitation du chemin par recharge et compactage de concassé.

Le Conseil valide le devis de l'entreprise AGRI DEFIS d'un montant de 8235€ H.T. pour l'entretien de ce sentier.

Entretien de la voirie communale : PATA 2016 (DE 2016 117)

Monsieur le Maire rappelle que la commune effectue annuellement l'entretien de son réseau de voirie en réalisant des points à temps manuels et automatiques.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises pour la réalisation de ces PATA :

Les propositions sont les suivantes :

Entreprises	Montants en € (HT)
COLAS 01117 OYONNAX	40 660.00
EIFFAGE 01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE	40 722.50
EUROVIA 01240 CERTINES	44 885.00

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise COLAS, devis le moins disant.

Entretien des chemins communaux 2016 (DE 2016 118)

Monsieur le Maire fait présente les opérations conséquentes d'entretien de la voirie communale prévus en 2016 par commune déléguée. Il précise que des devis ont été demandés à 3 entreprises.

Les propositions sont les suivantes :

Commune déléguée d'Hotonnes : Chemin de la rivoire / Chemin duRachet

Entreprises **Montants en € H.T.**

EUROVIA 01240 Certines	33 681.60
EIFFAGE 01200 Bellegarde sur Valserine	28 491.00
COLAS 01117 Oyonnax	15 897.55

Commune déléguée de Le Grand Abergement : Hangar technique / Chemin "Les Côtes" / Chemin des Montbéliardes

Entreprises **Montants en € H.T.**

EUROVIA 01240 Certines	18 998.90
EIFFAGE 01200 Bellegarde sur Valserine	14 929.50

COLAS 01117 Oyonnax	11 885.50
Commune déléguée de Le Petit Abergement : Chemin du Pré Bouvier	
Entreprises	Montants en € H.T.
EUROVIA 01240 Certines	42 546.20
EIFFAGE 01200 Bellegarde sur Valserine	29 532.00
COLAS 01117 Oyonnax	29 056.86

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE les devis de l'entreprise COLAS, devis les moins disant, d'un montant total de 56 839.91€ H.T..

Sollicitation des aides du Conseil Départemental pour les travaux de voirie 2017 (DE 2016 119)

Les projets de voirie 2017 comprennent la réalisation d'un chemin piétonnier sur la commune déléguée d'Hotonnes visant à sécuriser les sorties d'école et d'élargir une partie de voirie départementale sur la commune déléguée de Le Petit Abergement visant à permettre au bus scolaire et aux 19 tonnes en général de manœuvrer plus aisément.

Le projet a été en partie élaboré avec les conseils techniques de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (chemin piétonnier) et en collaboration avec le service des routes du Conseil Départemental.

La réalisation de ces travaux représente un coût prévisionnel de 13 872 € HT pour la commune.

Les travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police à hauteur de 15%.

Le conseil autorise ces projets et sollicite les aides du Conseil Départemental.

Abrogation partielle de la décision modificative n°2 au budget EAU ASSAINISSEMENT (DE 2016 120)

Le Maire rappelle l'erreur concernant les restes à réaliser du budget assainissement de la commune déléguée de Le Petit Abergement qui n'ont pas été repris sur le budget prévisionnel 2016.

Afin de remédier à cette erreur, la Préfecture avait demandé à la collectivité d'émettre une décision modificative.

Cette demande était en fait seulement une remarque dont ne devait pas découler une décision modificative effective.

Le Conseil abroge, sur demande de la Préfecture, la partie de la décision modificative n°2 au budget EAU ASSAINISSEMENT concernant les restes à réalisés de fonctionnement erroné et de supprimer les lignes ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté	2482.12	
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	-2482.12	
TOTAL :		0.00	0.00

Reprise du Régime indemnitaire antérieur au nom de la commune nouvelle avant la mise en place du RIFSEEP (DE 2016 121)

Monsieur le Maire expose que la commune a engagé des démarches dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des agents à savoir le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

La mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire est complexifié du fait de la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016 ce qui nécessite un délai pour mettre en place de façon cohérente cette réforme en commençant notamment par établir des fiches de poste pour l'ensemble des salariés de la commune nouvelle.

Les communes déléguées ont chacune délibéré sur les différentes primes attribuées jusqu'à présent à leurs agents. Il convient de reprendre une délibération au nom de la commune de Haut Valromey afin de maintenir l'ancien régime indemnitaire jusqu'à l'instauration du RIFSEEP.

Il convient également d'effectuer les régularisations concernant les agents appartenant aux cadres des agents techniques, d'animation et administratifs. Ces agents doivent bénéficier dans leur ensemble d'une indemnité d'administration et de technicité et d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures, sous forme de prime mensuelle, semestrielle ou annuelle et selon les termes des délibérations prises par les communes déléguées. Le Conseil valide ses différents points.

Réhabilitation de la salle des fêtes de LE GRAND ABERGEMENT : avenants (DE 2016 122)

Le conseil valide

L'avenant de diminution ci-après détaillé avec l'entreprise dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée d'aménagement de la salle des fêtes :

Lot n° 1 : DEMOLITION GROS OEUVRE

Attributaire : GRITTI dont le siège est à CORMARANCHE EN BUGEY(Ain)

Marché initial - montant : 43 441.60 € HT

- Incidence financière : moins-value de :

TOTAL H.t	-3176.44 €
TVA 19,6 %	- 635.29 €
TOTAL T.T.C.	-3811.73 €

% d'écart introduit par l'avenant : -7.31 %

Nouveau montant du marché 40 265.16 € HT

Objet de l'avenant : Dépose démolition, travaux sur existant, dallage, voile béton

L'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée d'aménagement de la salle des fêtes :

Lot n° 2: CHARPENTE BOIS COUVERTURE ACIER

Attributaire : SAS CARRIER dont le siège est à BRENOD (Ain)

Marché initial - montant : 36 459.53 € HT

Modifications introduites par l'avenant :

Régularisation de fournitures non prévues dans le marché initial

- Incidence financière : plus-value de :

TOTAL H.t	+3070.00 €
TVA 19,6 %	+ 614.00 €
TOTAL T.T.C.	+3684.00 €

- % d'écart introduit par l'avenant : +8.42%

Nouveau montant du marché 39 529.53 € HT

Objet de l'avenant : reprise plafond, pose de crochets à neige

QUESTIONS DIVERSES :

- 1 membre supplémentaire est nommé à la **commission URBANISME** : Jean-Claude MINET
- **Demande de subvention** des jeunes agriculteurs de l'Allier refusée
- **SIEA** :
 - * Le rapport annuel est consultable en mairie
 - * Une demande d'installation de système d'ampoule LED (car durée de vie et entretien plus intéressant pour la collectivité) a été demandée. Le syndicat estime que le coût serait trop important.
 - * Eclairage Public au Grand Abergement : des remarques sont faites sur les éventuels problèmes de sécurité et la monotonie qu'engendre l'essai d'extinction partielle de l'éclairage public. D'autres arguments sont soulevés concernant l'aspect positif de cette extinction sur le rythme biologique et le fait que des études montrent qu'il n'y a pas plus d'accidents et de délinquance lorsque l'éclairage public d'une commune est réduit. Remarques aussi faites sur l'absence de participants aux réunions publiques d'information sur ce projet d'extinction.
- **SIVOM** :
 - * Le rapport annuel est consultable en mairie
 - * Points d'Apport Volontaires : Remarque sur la situation du PAV près du camping jugée trop proche du camping et sur le fait qu'initialement 2 points étaient prévus. Apparemment, en fonction de l'utilisation, le SIVOM en prévoira un autre si besoin.
- **Charpente église de Songieu** : demande d'intervention d'une entreprise car ardoises à changer
- **Assainissement Songieu** : Problème de pente au niveau du réseau ce qui implique un reflux des eaux usées ; demande d'intervention rapide
- **Cercle Amical de Songieu** : pour information le film subventionné en partie par la collectivité, pour la promotion de Châteauneuf est en court d'achèvement.
- **Tour de France** : les associations n'ont pas répondu à la demande pour la tenue d'une buvette. Un appel à volontaires sera réitéré.

- **Point sur le périmètre de l'Intercommunalité** : l'arrêté préfectoral du 10 juin ne semble pas faire l'unanimité au sein des collectivités des communautés de communes du Valromey et de Bugey Sud. Concernant la commune, le point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

-Bulletin communal :

Suite à des remarques, la gazette sera distribuée sous format papier et non plus par internet.

Conseillers en charge de la distribution :

Hotonnes : Bernard PERRET/ Jacques VINCENT-FALQUET / Frédéric LEROY

Le Petit ABergement : Claudine VALLOT/ Pascale NIOGRET

Le Grand Abegrement : Pierrette MARMONNIER

Songieu : Nelly MARECHAL

Sothonod : Isabelle BAILLY CHARPY

- **Signalétique des rues à Songieu** : malgré un problème de délai, la pose des panneaux est en cours d'achèvement.
- **Réseau d'eau des Plans d'Hotonnes** : un interlocuteur de la SAUR est venu en mairie pour faire un point sur l'état du réseau. Des fuites ont été trouvées aux Bergonnes. Un nouveau point sera fait début septembre. Le Maire demande à ce que l'intégralité du réseau soit en état d'ici un an, et que les fuites soient détectées et traitées. Un débitmètre sera installé aux Plans.
- **Repas des + de 65 ans** : il se déroulera le 26/11/2016 au Chalet des 2 sapins à Songieu (le midi). Les conseillers sont les biens venus pour effectuer le service.
- **Fête de Noel** : Elle se déroulera le 17 décembre 2016 sur la place d'Hotonnes pour tous les enfants de la commune.
- **Urbanisme** : un point sur les travaux d'urbanisme ayant été refusés ou réalisés sans demande en mairie a été fait. Les administrés devront régulariser leur situation dans les meilleurs délais.

Fin de séance 22h22



